



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chevaux

Question écrite n° 10661

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'avenir des haras de Strasbourg. Dernier haras urbain français, le haras de Strasbourg pourrait quitter la place qu'il occupe après la décision du conseil d'administration des haras nationaux. Cette annonce est mal accueillie localement, d'autant plus que les haras de Strasbourg sont une véritable institution logée dans un magnifique hôtel particulier construit en 1752 et dont la fonction touristique et culturelle n'est pas à négliger. De plus, la filière « cheval » regroupe 14 000 cavaliers licenciés, 130 établissements, 2 sociétés de courses à Strasbourg et Wissembourg et un bon millier de socio-professionnels dont l'activité ou la production sont directement liées au cheval, tels les éleveurs, vétérinaires, selliers, maréchaux-ferrants... Une fermeture des haras de Strasbourg entraînerait alors un effondrement des enjeux et projets envisagés dans le cadre de la filière « cheval » en Alsace. Offrant une véritable vitrine urbaine du cheval en Alsace, c'est un développement et une diversification de ces activités qui sont attendus. L'annonce de l'éventuelle fermeture du site strasbourgeois, contre l'avis des collectivités locales, n'entraîne aucun consensus. En conséquence, il lui demande s'il compte mettre fin aux activités des haras de Strasbourg ou s'il compte soutenir les projets importants mis en place pour l'élevage et les nombreux acteurs de développement local qui contribuent à l'animation du monde rural et des villes moyennes par un haras urbain qui apporte, par un partenariat actif, une contribution essentielle à la structuration et à la valorisation du cheval et de son environnement en France. Il souhaite savoir également si l'Etat va réaffirmer le rôle européen de Strasbourg, permettant la pérennisation du site strasbourgeois des haras nationaux qui participe à cette vocation.

Texte de la réponse

Les éleveurs et les utilisateurs d'équidés sont très attentifs à la qualité des services que leur apportent Les Haras nationaux. Aussi, il a été demandé à la directrice générale, madame Emmanuelle Bour, de préparer un contrat d'objectif permettant d'identifier les moyens que l'établissement met en place pour répondre aux objectifs que l'Etat lui fixe dans ses trois principales missions : l'amélioration génétique, en particulier l'étalement ; l'identification des équidés et la connaissance économique de la filière ; le développement et l'appui technique aux professionnels du secteur. Pour mener à bien leurs missions, Les Haras nationaux disposent d'un réseau de dépôts et de stations de monte qu'il convient d'améliorer pour le rendre plus efficace et mieux adapté aux besoins des éleveurs. S'agissant de l'Alsace, l'établissement public s'est engagé depuis quelques années sur la création de deux stations modernes de monte, l'une en chantier à Rouffach, l'autre en projet à Pfaffenhofen, qui vont apporter un service de qualité aux éleveurs. Ces stations permettront l'insémination en semence congelée et en semence transportée en liaison avec les circonscriptions voisines de Lorraine et Champagne-Ardenne. Cela permet d'élargir l'offre d'étalons. Elles disposeront de pâtures, d'où un meilleur service rendu aux éleveurs. Le maintien d'un dépôt d'étalons et d'une station de monte au coeur de la ville de Strasbourg ne correspond plus à une organisation technique permettant d'apporter un service de qualité et moderne aux éleveurs de la région. Toutefois, la directrice générale des Haras nationaux a rencontré Mme Keller, maire de Strasbourg, pour étudier l'ensemble des solutions envisageables permettant de conserver un projet lié au cheval sur le site actuel du

dépôt et de faire le point, avec les professionnels du secteur, pour examiner les modalités d'animation de la filière équestre en Alsace.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10661

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 432

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3842